



## Gestion quantitative : pérenniser la ressource

Développer une gouvernance locale de la gestion de la ressource

### DÉFINIR EN CONCERTATION UN PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

#### PRIORITÉ

1 2 3

#### COÛT TOTAL

Interne

#### MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



Riv4Val, Chambre d'Agriculture de l'Isère, DREAL, ONEMA

#### ANNÉES

1 2 3 4 5 6 7

#### RÉFÉRENCE(S) SDAGE

**OF 7** : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

**OF 7-01** : Rendre opérationnels les plans de gestion de la ressource en eau

**OF 4-07** : Assurer la gestion équilibrée des ressources en eau par une maîtrise d'ouvrage structurée à l'échelle des bassins versants

#### PROGRAMME DE MESURE

**RES0303** : Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

**GOU202** : Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)

#### Nature de l'action

Développer une gestion concertée locale entre acteurs autour du partage et de la gestion de la ressource en eau est une étape clé qui démarrera dès le Contrat de rivière validé. Pour atteindre le bon état des eaux, il est essentiel d'obtenir un équilibre entre les ressources en eau (l'offre) et les quantités prélevées (la demande). L'adoption de nouveaux comportements est une priorité.

Cette action fait suite à l'étude volumes prélevables menée au sein du Contrat de rivière. Elle prévoit que ces études soient traduites en Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) dont les règles et les actions seront fondées sur le partage de l'eau.

Un Organisme unique de Gestion Collective de l'Eau (OUGC) sera en charge de la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur le territoire.

De manière plus générale, une réflexion sur les modalités de gouvernance de la gestion de l'eau mériterait d'être engagée : renforcer le rôle du syndicat Riv4val sur la gestion de l'eau, communiquer sur son rôle, s'assurer de l'implication des élus et de leur présence lors des grandes décisions.

#### Conditions d'exécution

Cette action nécessite la mise en œuvre d'une concertation multi-usages menée par le Riv4val sur tout le territoire, afin de définir la répartition entre les différents usages et les volumes prélevables par usage.

#### Objectifs visés

- Définir un protocole concerté de partage de la ressource en eau

#### Indicateurs de suivi

**B-IND28** : Mise en place du Plan